

L'élaboration du calcul des probabilités s'est effectuée en étroite liaison avec des préoccupations d'ordre juridique. Son émergence est solidaire de transformations profondes dans le champ juridique, marquées notamment par la construction de la doctrine des contrats aléatoires. Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les anglais Craig (1699) et Hooper (1699) inaugurent les études sur la probabilité des témoignages. Et, de Jacques Bernoulli (1713) et son neveu Nicolas (1709) à Condorcet (1785) et Laplace, cette relation entre le raisonnement probabiliste et les procédures judiciaires n'a cessé d'alimenter l'édification de la théorie des probabilités, enrichie dès 1825 par les développements de la statistique judiciaire, dont Poisson (1837) et Cournot (1838) tireront les conséquences. Malgré les attaques dont elles furent l'objet, les applications du calcul des probabilités et de la statistique aux décisions judiciaires ont encore suscité l'intérêt de certains mathématiciens du XX<sup>e</sup> siècle.

De fait, si le calcul des probabilités permet de mesurer le degré de crédibilité d'un jugement, il constitue un instrument permettant d'évaluer la probabilité d'un témoignage. De plus, les décisions judiciaires, lorsqu'elles émanent de jurys, sont expressives d'une volonté collective, dont les conditions de constitution firent l'objet d'analyses probabilistes approfondies dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Et l'application de l'instrument mathématique aux procédures judiciaires est plus large encore et plus fécond lorsqu'il utilise les ressources de l'analyse statistique.

Cette branche des mathématiques sociales témoigne donc d'une richesse qui mérite d'être à nouveau explorée, afin de préciser ses conditions d'effectuation, les formes dont elle est susceptible, l'étendue et les limites de son pouvoir d'intelligibilité.



*Colloque international*

## *Probabilités juridiques et statistiques judiciaires*

**14 et 15 octobre 2010**

organisé par le  
*Laboratoire de recherches philosophiques sur les logiques de l'agir* (EA 2274)  
en collaboration avec les  
*Centre d'Analyses et de Mathématiques Sociales* (UMR-CNRS-EHESS 8557)  
*Centre Cournot pour la recherche en économie*

**Grand Salon**  
**Université de Franche-Comté, UFR SLHS**  
**30-32 rue Mégevand, Besançon**

## JEUDI 14 OCTOBRE

- 14h Accueil des participants
- 14 h 15 Ouverture du colloque par MM. Claude CONDE, Président de l'université de Franche-Comté et Antonio GONZALES, Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences humaines
- 14 h 30 **Michel ARMATTE** Université Paris-Dauphine  
*L'observation scientifique est-elle un témoignage ?*
- 15 h 15 **Bernardo BOLAÑOS GUERRA**  
Universidad Autónoma Metropolitana – Cuajimalpa, México  
*La critique épistémologique contemporaine des probabilités juridiques classiques. Laudan contre Condorcet*
- 16 h Pause
- 16 h 30 **Glenn SHAFER**  
Rutgers Business School, Newark, New Jersey  
*The implications of defensive forecasting for probability judgement*
- 17 h 15 **Éric BRIAN**  
École des Hautes Études en Sciences Sociales  
*Induction et probabilité en matière de justice. L'itinéraire de Condorcet*
- 18 h 00 Discussion

## VENDREDI 15 OCTOBRE

- 9 h **Thierry MARTIN** Logiques de l'agir-UFC & IHPST  
*La probabilité des jugements de N.-F. Canard*
- 9 h 45 **Angela PALERMO** Logiques de l'agir-UFC  
*Logique juridique et logique probabiliste chez Francesco Pagano*
- 10 h 30 Pause
- 11 h **Olivier DAUDE** Université de Paris I  
*Enquête scientifique et enquête judiciaire : la place du témoignage dans la logique perçienne*
- 11 h 45 Déjeuner
- 14 h **Jean-Pierre NADAL**  
CAMS & Laboratoire de physique statistique UMR-CNRS 8550  
*Analyse de séries temporelles de la délinquance : peut-on démêler l'écheveau de l'intrication entre dynamiques locales et tendance nationale ?*
- 14 h 45 **Évelyne SERVERIN** IRERP UMR-CNRS 7029  
*Légiférer à l'ombre des statistiques : le débat de la réintroduction du divorce en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*
- 15 h 30 Pause
- 16 h **Philippe ROBERT & Renée ZAUBERMAN**  
CESDIP UMR-CNRS 8183  
*Sur l'évolution de la statistique criminelle et plus largement de la mesure de la délinquance*
- 17 h Clôture du colloque